

(Cordonnée en provenance d'internet)

Bibliothèque Aliette-Marchand  
Adresse: 233, boulevard Pierre-Bertrand  
Vanier, Québec  
Québec, QC  
G1M 2C7  
Tel. :: 418-641-6223

**Att. : A qui de droits ! (Aucun nom mentionné (responsable(s)) suite a la demande de monsieur pour l'adressage de cette lettre)**

**Objet : Vol du sac a dos (vélo) de Pierre Michaud et de son contenu.**

Monsieur madame,

En date du 25 janvier 2018 pour la première fois monsieur Pierre Michaud est entrée dans votre établissement par la porte arrière de votre établissement. Il vous a été demandé si il est possible de conserver le sac a dos de monsieur a l'intérieur du bâtiment. La raison invoqué, faire sécher le sac avant que de petit travaux soit réalisé sur celui-ci. Il a été demandé par monsieur si il est possible de conserver le sac dans la cage des gardiens, (gardiennes) le temps que monsieur soit a la bibliothèque. Cette alternative n'a pas été retenu compte tenu qu'il y a des tapis a l'intérieur et la fonte de la neige sur le sac pourrait causer un manque de salubrité prévisible. Monsieur Michaud a fait la proposition de mettre une petite toile sous le sac et le mettre dans le coin arrière de la bibliothèque et plus précisément dans le corridor d'accès pendant son temps a cet endroit. Cette proposition a été accepté.

Monsieur Michaud a décider d'écouter un film qui justement est sur son site internet wsnomade.com. Or, au alentour de 15 heures monsieur s'est retourné pour vérifier la présence du sac et celui-ci avait disparu. Monsieur a donc déclaré son sac volé et suite a des discussions une des gardiennes (nous supposons) a déclaré que les accès au bâtiment sont sous surveillances vidéos. Il a été demandé par monsieur s'il est possible de vérifier entre 12:00 h et 15:30 sur les enregistrements le vol du sac. Il a été aussi demandé par le personnel de la bibliothèque d'appeler la Police. Monsieur Michaud a refuser pour deux raisons. La première les policiers ne font strictement rien dans le dossier criminel d'enlèvement de ses enfants et qu'il n'y a aucune raisons justificatives au autre qui oblige monsieur a appeler les policiers dans ce cas. La deuxième est qu'il est de la responsabilité de la bibliothèque de procéder compte tenu que le vol a eu lieu a l'intérieur.

De plus les petites chicanes de territoires bibliothèque bureau des arrondissements, s'il y en as une font pas partie des priorités de monsieur Michaud a la bibliothèque Aliette Marchand de Québec. Un peu avant de quitter une personne est venu voir monsieur Michaud pour lui mentionner que le voleur a été identifié sur les vidéos surveillance et que c'est a la police seul que ces informations seront transmissent. Monsieur a fournie des solutions de communications pour le rejoindre et pour avoir des nouvelles de son équipements volés.

**Suite a ces événements nous demandons les actions suivantes :**

- A) Admettre qu'il est de la responsabilité de la bibliothèque de procéder aux actions nécessaires pour que monsieur Michaud retrouve son équipement le plus rapidement possible. Nous vous rappelons que le voleur est identifier sur votre vidéo.
- B) Admettre qu'il n'y a aucune difficulté a associer le sac volé a Monsieur Michaud car c'est monsieur qui a amorcé la demande pour mettre son sac a l'intérieur du bâtiment.
- C) L'identification de monsieur ne pose aucun problèmes, ni a la bibliothèque ni dans aucun des services publiques gouvernementaux..
- D) De procéder aux nécessaires rapidement pour que monsieur récupère son matériel.

- E) A défaut de récupérer son équipement nous demandons une enveloppe monétaire de remplacement compte tenu qu'il est de la responsabilité de la bibliothèque d'assurer un environnement exempt de vols pour les usagers.
- F) Nous refusons des réponses du type *nous sommes désolés* et demandons une écrite a ce document. SVP laissé votre réponse écrite au comptoir de la bibliothèque.
- G) Suite a un inventaire détaillé monsieur Michaud va vous fournir une liste des équipements volés en temps et lieu a moins évidemment qu'il récupère son sac avant.



PAR NUMERISATION

*Pierre Michaud, PMI, ce 27 janvier 2018*

Remis : MAM a la bibliothèque Aliette Marchand de Québec ce \_\_\_\_\_ janvier 2018. par Pierre Michaud.



VOLBAM0127012018PMI

